

Par courriel

Montréal, le 25 février 2022

Objet : Demande d'accès concernant 3131 et 3333, boulevard de la Côte-Vertu, arr. Saint-Laurent, Montréal (Québec) N/Réf : 200781426

Madame Art. [REDACTED],
53 54

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 décembre 2021, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande pour le 3333, boulevard de la Côte-Vertu, arr. Saint-Laurent, Montréal (Québec).

Vous noterez que, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande concernant l'autre adresse.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca

SECTION A

**RAPPORT D'INSPECTION
MATIÈRES DANGEREUSES**
 programmée
 de contrôle
 plainte

N/Référence : 7610-06-01-0378201
 No CIDREQ : 1147046164
 Date de l'inspection : 1999-11-22 Heure 11:00
 Nom de l'inspecteur : Anne Leblanc

IDENTIFICATION

- **Lieu inspecté** (nom, adresse, lot, cadastre) CÂBLES BICC (BICC GÉNÉRAL)
La Tour Digital
3333, boul. Côte-Vertu, Bureau 715
St-Laurent, Qc H4R 2N1

Raison sociale et adresse postale
 (si différente)

- **Type d'activité**

		<u>Section</u>
Centre d'entreposage	()	B
Centre de traitement	()	B
Utilisateur à des fins énergétiques	()	B
Lieu d'élimination	()	B
Réutilisateur	()	C
Producteur	()	D

- **Type d'entreposage**

	<u>Nb</u>	<u>Section</u>
--	-----------	----------------

a) Intérieur :

- en contenants	()	E
- en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur	()	F
- en réservoir de surface	()	G
- en citerne	()	H

b) Extérieur :

	<u>Nb</u>	<u>Section</u>
- en contenants	()	I
- en vrac dans un conteneur	()	J
- en réservoir de surface	()	G
- en citerne	()	H
- en réservoir souterrain	()	K
- en tas sur une aire réservée	()	L

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : _____ NOM/FONCTION réceptionniste _____ TÉLÉPHONE Art. 53-54

PLAIGNANT/PLAIGNANTE : Rencontré(e) : oui () non () n/a (✓)

NOM/ADRESSE : _____ Téléphone : _____

SECTION M

CONCLUSION

- Inspection programmée : (✓)
- Inspection de contrôle : ()
- . Date de l'avis d'infraction : _____
- Plainte : ()

LISTE DES INFRACTIONS RELEVÉES ET CORRIGÉES

N°	INFRACTION	AIRE D'ENTREPOSAGE	N° ART.	INFRAC. CORRIGÉE ()	INFRAC. EN SUSPENS
	<u>Aucune</u>				

- Avis d'infraction requis : OUI () NON (✓)

CÂBLES BICC

1999-11-22

NOM DE L'ENTREPRISE

DATE

RECOMMANDATIONS

Enlever cette entreprise du programme d'inspection systématique étant donné que ce bureau est un point de vente et ne génère en aucun temps des matières dangereuses.

Fermer et classer le dossier.

VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR

Anne Leblanc

(chargé du dossier)

Anne Leblanc

(signature)

99-11-22

(date)

(coéquipier)

(signature)

(date)

- VÉRIFIÉ PAR

ANDRÉ HUERESME

André Hueresme

(signature)

chef division combich

(fonction)

99/11/24

(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

CÂBLES BICC

1999-11-22

NOM DE L'ENTREPRISE

DATE